

CONSEIL MUNICIPAL DE GENETS 2020/05
DU 7 OCTOBRE 2020

Sur convocation du 02/10/2020, le Conseil Municipal se réunit le 7 octobre 2020 à 20h30 à la salle polyvalente (rue de l'Orillon) – **sous la présidence** de Mme Le Maire Catherine BRUNAUD-RHYN.

Etaient présents : Mmes BRUNAUD-RHYN Catherine, BOUTELOUP-PLOMBIN Magali, EWING Gin, FERRY Muriel,
MM. GAUTIER Hervé, HOUEL Alain, LECOQ Patrick, LEFEVRE Daniel, MORALES Thierry, PAILLEY Christophe

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente Excusée : FLEURY-EVERWYN Marie-Christine pouvoir à Gin EWING

Madame Muriel FERRY est nommée **secrétaire de séance**.

2020/05/01 Budget : Décision modificative n°1

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la ville,

Madame le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2020.

Désignation		Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Fonctionnement			
Chap 11	615228 Autres Bâtiments	3 375.00 €	
Chap 67	678 Autres charges exceptionnelles		3 375.00 €

Investissement			
Chap 23	2313 Immo en cours de construction	5 525.00 €	
Chap 20	2031 Frais d'études		743.00 €
Chap 21	21571 Matériel Roulant		4 782.00 €

Le conseil municipal à l'unanimité vote la décision modificative.

2020/05/02 Subvention AIDAS

Madame le Maire informe le Conseil municipal que par courrier du 25 aout 2020, l'Académie Internationale des Arts du Spectacle (AIDAS) a fait une demande de subvention de 400 €.

Elle rappelle que les élèves de l'AIDAS ont présenté, le 17 aout 2020, deux spectacles gratuitement.

La subvention demandée permettra de participer au frais de déplacement (hébergement, repas...)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le versement de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **d'attribuer** une subvention de 400 € à l'Académie Internationale des Arts du spectacle (AIDAS), afin de participer aux frais de déplacement.

2020/05/03 Circulation limitée à 30km/h sur toute la commune

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal qu'une zone de circulation à 30 km a été instaurée en 2011, allant de l'adresse 2 grande rue jusqu'à l'intersection de la route d'Avranches et la route de Roumilly.

Afin de de renforcer la sécurité des piétons, vélos et de répondre aux nombreuses réclamations des riverains pour les nombreux excès de vitesse.

Madame Le Maire propose d'étendre la limitation de vitesse à 30 km de l'entrée jusqu'à la sortie d'agglomération (panneaux d'entrée et sortie d'agglomération situés : Route d'Avranches et rue de l'Ortillon).

Après discussion, le conseil municipal valide la proposition, avec 10 POUR ET 1 CONTRE.

Madame le Maire prendra un arrêté afin d'officialiser cette décision.

2020/05/04 Location d'une balayeuse

Madame Le Maire présente le projet de mise à disposition de la balayeuse appartenant à la commune de Sartilly-Baie-Bocage à la commune.

La convention prévoit un coût de fonctionnement de 5.87€/h et un coût d'amortissement de 20.80€/jour.

Elle informe le conseil municipal que cette mise à disposition permettra un meilleur entretien des rues de la commune, et facilitera le travail des agents qui le font actuellement manuellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention de mise à disposition d'un matériel roulant
- **Autorise** Mme le Maire à signer la convention

2020/05/05 Agglomération Mont Saint Michel Normandie - CLECT : Désignation des délégués

Madame le Maire précise le rôle de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui détermine les montants relatifs aux charges transférées des communes vers la Communauté d'Agglomération et inversement. Elle propose de désigner M. MORALES, Adjoint et Madame BRUNAUD-RHYN Catherine, Maire, suppléant pour y siéger.

.....

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie a procédé par délibération en date du 16 janvier 2017 à la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le rôle de cette instance est de déterminer les montants relatifs aux charges transférées des communes vers la Communauté d'Agglomération et inversement ; un rapport devra être réalisé au vu duquel le montant définitif des attributions de compensation sera arrêté.

La CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'un représentant qu'il devra désigner.

Il appartient donc aux conseils municipaux de désigner leur représentant parmi l'ensemble des conseillers municipaux, même si rien ne s'oppose à ce que ce représentant soit également conseiller communautaire.

La commission élira son Président et un Vice-Président parmi ses membres lors de sa première réunion.

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-33,

Vu l'arrêté-préfectoral en date du 3 octobre 2016 modifié par l'arrêté du 27 décembre 2016, portant statuts de la Communauté d'agglomération, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération en date du 16 janvier 2017 approuvant la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres,

Il est proposé au Conseil municipal :

- de désigner M. MORALES Thierry, représentant titulaire et Madame BRUNAUD-RHYN Catherine, Maire représentant suppléant pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'agglomération et la commune de Genêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Désigne** Monsieur MORALES Thierry, représentant titulaire et Madame BRUNAUD-RHYN Catherine, représentant suppléant pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'agglomération et la commune de Genêts.

2020/04/06 Commission communale des impôts directs

L'application de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a entraîné la création d'une Commission Locale Chargée d'évaluer les Charges Transférées (CLECT) entre les communes et la Communauté.

Le rôle de cette commission est de valoriser financièrement les transferts de compétences afin d'en tenir compte dans le calcul de l'attribution de compensation, l'objectif recherché étant une neutralité financière et budgétaire des transferts et/ou restitutions de compétences.

La commission doit rendre ses conclusions dans un délai de neuf mois à compter, soit de la mise en place de la FPU sur le territoire communautaire, soit du transfert des compétences.

La CLECT, créée par délibération communautaire en date du 16 janvier 2017, a adopté le rapport joint à la présente délibération lors de sa réunion en date du 16 septembre dernier.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de la CLECT est envoyé aux communes qui doivent procéder à son adoption.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance du rapport, approuver celui-ci à l'unanimité.

2020/05/07 Agglomération Mont Saint Michel Normandie – Rapport des comptes

Présentation du Rapport d'observations définitives sur la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel- au titre des exercices 20017-2018

Madame le Maire expose :

Vu l'article L.243-8 du code des juridictions financières,

Conformément à l'article 107-II de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel- Normandie, présenté au conseil communautaire le 10 septembre 2020

Vu le mail de la Chambre Régionale des Comptes Normandie en date du 14 septembre 2020,

Je vous propose donc :

Article 1 : de prendre acte du rapport d'observations définitives de la chambre Régionale des Comptes portant sur la gestion de la de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel- Normandie au titre des exercices 2017 -2018.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'observations définitives relatif à la gestion de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel- Normandie au titre des exercices 2017 -2018

2020/05/08 Agglomération Mont Saint Michel Normandie – Convention enlèvement des déchets assimilés aux déchets ménagers

Madame le Maire informe le conseil municipal que depuis 2018, la communauté d'Agglomération Mont-saint Michel Normandie a modifié les conditions d'enlèvement déchets assimilé aux déchets ménagers. Les communes doivent maintenant prendre en charge le coût de la collecte de leurs propres déchets assimilés aux déchets ménagers. Pour information le coût de la collecte en 2019 s'élève à 1 435.90€.

Il a été décidé en accord avec les services déchets de l'agglomération Mont Saint Michel Normandie pour l'année 2020, la commune supprimant les sacs vacances propres, de ne plus utiliser de bac à l'atelier communal. Seul le bac de la salle polyvalente sera à collecter et donc taxé.

Après discussion, le conseil municipal prend acte de la nouvelle organisation.

2020/05/09 Manche numérique – Convention cadre d'accès aux services numériques

La commune adhère à la compétence « Services Numériques » de Manche Numérique.

A ce titre, la signature d'une convention-cadre est nécessaire pour définir les modalités et conditions d'accès aux services du syndicat. Les annexes seront fournies selon les services utilisés ou futurs. Les tarifs sont accessibles dans les catalogues en ligne sur le site internet de Manche Numérique.

Pour rappel, cette adhésion permet de :

- Bénéficier des services de l'informatique de gestion : assistance téléphonique, installation et formation sur les logiciels métiers ...
- Accéder à la centrale d'achats (matériels informatiques, wifi public, ... plateforme de dématérialisation des ACTES au contrôle de légalité, ...)
- Accéder au catalogue des services numériques : certificats électroniques, plateforme des marchés publics, accès à internet, ...

Le conseil, à l'unanimité :

- **approuve** la convention-cadre
- **autorise** Madame le Maire à signer la convention, ainsi que ses annexes à venir en fonction des services utilisés.

Questions Diverses :

Mme le Maire informe le conseil que le **Président de la communauté d'agglomération** propose de venir rencontrer les conseillers lors d'un prochain conseil pour échanger sur les sujets communautaires concernant la commune.

Point sur **les véhicules roulants** par M. Moralès, 1^{er} adjoint :

1/le **tracteur** a trente ans et est vraiment en fin de vie. C'est très limite car dangereux pour le personnel. Un investissement est à prévoir. Il y a deux solutions : soit un petit tracteur neuf, soit un tracteur d'occasion de deux ans. C'est environ 25 000€ pour l'occasion. Il y a une différence de 3 à 5000€, mais avec du neuf, nous pouvons récupérer la TVA.

2/ Une **balayeuse** adaptable sur le tracteur coûterait 15 000 à 20 000€ supplémentaires.

Un **bras mécanique** adaptable environ 10 000 €. Il serait amorti en trois ans car chaque passage par une entreprise coûte environ 3000€ (2 à 3 passages par an).

3/ Le **camion** a 20 ans. Cette fois-ci ce sont 3 passages chez le garagiste avant de pouvoir valider le contrôle technique. Nous avons eu 3 factures de réparation en 3 mois et les cardans vont être à changer.

Nous avons un parc de très vieux matériel. Nous sommes au pied du mur et il faudra faire des choix rapidement.

Point sur **l'entretien des cimetières** par M. Moralès, 1^{er} adjoint:

Cet entretien est très chronophage au détriment du cœur de bourg. Nous avons un agent parti en retraite qui n'a pas été remplacé pour des raisons d'économie et le passage au « zéro phyto » qui nécessite plus d'intervention manuelle.

Nous avons fait des demandes de devis à deux associations pour 5 passages par an pour les deux cimetières. Passerelles a décliné car ils entretiennent déjà les cimetières d'Avranches. Ose Environnement a estimé le travail de 8 personnes sur deux jours, soit 6700€ par an. . Il faudra se positionner pour le budget prochain, le premier passage étant prévu en avril.

Point sur **l'aire de jeux** par les élus du groupe de travail ad hoc (Gin Ewing, Muriel Ferry, Magalie Bouteloup-Plombin): La réunion publique a été un succès. 35 personnes présentes sur trois générations. 3 ateliers se sont formés lors de cette réunion avec de nombreuses suggestions et propositions. Le groupe de travail a lancé des demandes de devis suite à cette réunion publique.

Restaurant Le Petit Navire : Madame le Maire informe l'ensemble du Conseil, ce point ayant déjà été abordé en commissions, que les propriétaires du restaurant Le Petit Navire ne vendent plus leur commerce et qu'ils souhaitent transformer celui-ci en habitation principale. La demande de changement de destination a été instruite par le service ADS (Autorisation du Droits des Sols) et Madame le Maire a donc signé l'arrêté. Elle a demandé aux propriétaires de privilégier la vente de la licence IV à quelqu'un de Genêts pour que celle-ci reste sur la commune. Ils sont tenus de démonter les enseignes commerciales et vont entreprendre des travaux de rénovation.

Formation des élus : Mme le Maire confirme les dates de la formation qui aura lieu salle polyvalente les 12-12 et 9-1 pour le statut de l' élu et les 6-3 et 13-3 pour les finances publiques. En accord avec tous les conseillers, la troisième thématique sur la prise de parole en public est abandonnée.

Rappel des compositions des commissions :

Finances-travaux : Thierry Moralès, Hervé Gautier, Christophe Pailley.

Jeunesse, culture, associations et communication : Marie-Christine Fleury-Everwyn, Muriel Ferry, Gin Ewing, Magalie Boutelou-Plombin, Christophe Pailley, Patrick Le Coq.

Environnement : Daniel Lefèvre, Alain Houel, Hervé Gautier, Magalie Boutelou-Plombin, Muriel Ferry, Christophe Pailley.

Date du prochain conseil municipal : le 18 novembre, salle polyvalente.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h

Délibérations :

- **2020/05/01 Budget : Décision modificative n°1**
- **2020/05/02 Subvention AIDAS**
- **2020/05/03 Circulation limitée à 30km/h sur toute la commune**
- **2020/05/04 Location d'une balayeuse**
- **2020/05/05 Agglomération Mont Saint Michel Normandie - CLECT : Désignation des délégués**
- **2020/04/06 Commission communale des impôts directs**
- **2020/05/07 Agglomération Mont Saint Michel Normandie – Rapport des comptes**
- **2020/05/08 Agglomération Mont Saint Michel Normandie – Convention enlèvement des déchets assimilés aux déchets ménagers**
- **2020/05/09 Manche numérique – Convention cadre d'accès aux services numériques**
-

BRUNAUD-RHYN Catherine 	MORALES Thierry 	FLEURY-EVERWYN Marie-Christine Absente excusée
LEFEVRE Daniel 	GAUTIER Hervé 	HOUEL Alain Absent
FERRY Muriel 	BOUTELOUP-PLOMBIN Magali 	EWING Gin 
LECOQ Patrick 	PAILLEY Christophe 	